REGISTRE DU COMMERCE
- 1 FEV. 2007
79300 BRESSUIRE

CHESSE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 9, rue du Jeu de Paume
79100 THOUARS
383 557 832 RCS BRESSUIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JANVIER 2007

Le 4 janvier,
A 15 heures,

Les associés de la Société CHESSE se sont réunis en Assemblée Générale, 9, rue du Jeu de Paume 79100 THOUARS, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal CHESSE , en sa qualité de Président de la Société.

Maître Emmanuel REBILLARD est désigné comme secrétaire.

La société LMS CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 17400 actions sur les ~~XXXXX~~ 17400 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président,

- Nomination d'un nouveau Président,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal CHESSE de ses fonctions de Président et nomme en remplacement, à effet du 1er janvier 2007, la SARL UBIK sise 8, Boulevard Henry Orrion 44000 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 447 986 688 RCS NANTES, pour une durée illimitée.

L'Assemblée Générale fixe à la somme mensuelle de 17 000,00 euros, et ce sur 12 mois, le montant versé par la Société à la SARL UBIK au titre de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

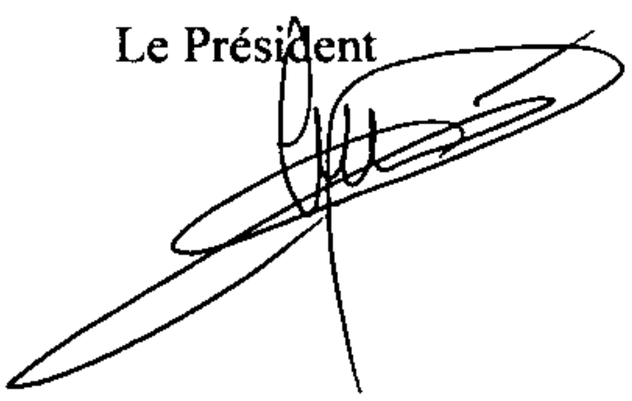
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire

